

Contrat de sécurité intégrée entre l'État, la Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin, et la Ville de Carpentras

2022-2026

L'État et la commune de Carpentras coopèrent efficacement depuis plusieurs années pour assurer la sécurité et la tranquillité des citoyens, tout au long de la chaîne police-justice. Au sein de cette « zone police », la forte recrudescence de la délinquance en 2021 associée à l'importante prégnance du trafic de stupéfiants requièrent aujourd'hui un renouvellement et un approfondissement des engagements mutuels de l'État et de cette municipalité en matière de politique de sécurité.

La circonscription de sécurité publique (CSP) de Carpentras-Montoux administre deux communes et couvre une population de 42 668 habitants.

La délinquance générale, après une inflexion due à la période de crise sanitaire (2020) marque une exceptionnelle augmentation en 2021 (+43,66% contre +9,79 % entre 2018 et 2019). A titre d'illustration, en septembre 2018, 1685 faits étaient constatés contre 2103 en septembre 2021. Au 30 octobre 2022, la hausse s'infléchit à +8,97 % avec 2490 faits constatés.

La délinquance locale se concentre essentiellement autour du trafic de stupéfiants et les violences intra-familiales. Le trafic de stupéfiant s'organise autour des deux cités classées QPV, la cité des Amandiers, au Nord de Carpentras et la cité du Pous-du-Plan, au Sud de la ville. Les réseaux sont développés de manière très structurée recrutant très au-delà du Comtat Venaissin (région parisienne, marseillaise, avignonnaise et lyonnaise). Les entrées des cités sont gardées par des délinquants mineurs, souvent en fugue et le réseau utilise comme base arrière tant les appartements vacants que ceux occupés par les habitants.

Les véhicules entrants sont régulièrement « contrôlés ». Une coopération forte avec les partenaires locaux tend aujourd'hui à viser à occuper mieux et plus le terrain : sécurisation d'appartements, opérations anti-stupéfiants, contrôles routiers à l'extérieur du périmètre, nettoyage des parties communes extérieures, contrôle systématique des guetteurs souvent positionnés à proximité des établissements scolaires. Les opérations de police sont au nombre de une par semaine avec le support des renforts de la DDSP et sont complétées par la mobilisation de la BAC Nuit et du Groupe de Sécurité de Proximité (GSP) au quotidien. Cette stratégie vise à tenter de désorganiser le trafic et à éviter les guerres de territoire.

En termes chiffrés, depuis le début de l'année 2022, on décompte, hors délinquance routière, 586 mis en cause pour 286 gardes à vue. Les quantités saisies s'élèvent à 72,8 kg (contre 11,7 kg en 2021) de résine de cannabis, 4,6kg d'herbe de cannabis, 11,64 kg de cocaïne (contre 1,867 kg en 2021) et 84 280 euros. Les armes dans ce contexte de narco-traffic sont de plus en plus nombreuses : des découvertes sèches d'arme de guerre sont de

plus en plus fréquentes. Les renseignements collectés permettent d'estimer qu'elles sont positionnées au sein des deux quartiers sensibles pour la défense des guetteurs. La dernière affaire d'importance a permis la saisie d'1 fusil kalachnikov, 1 mitraillette Thomson, 2 fusils à pompe, 2 armes de poing. L'ensemble des armes étaient approvisionnées et prêtes à l'emploi.

Par le présent contrat, l'État, la COVE, et la Ville de Carpentras s'engagent concrètement à renforcer, dans le cadre de la Sécurité du quotidien, leurs moyens respectifs au service de la sécurité et de la tranquillité des populations. Ces engagements concernent tout d'abord les moyens humains, avec la fixation d'objectifs chiffrés. Ils portent ensuite sur les moyens matériels. Il s'agit également d'engagements concernant l'emploi des forces, pour notamment augmenter la présence sur la voie publique et les opérations communes police nationale et municipale. Enfin, la présente convention définit des engagements relatifs à l'accueil et aux conditions de vie des effectifs de police.

Les services judiciaires occupent une place centrale dans l'action des pouvoirs publics pour la sécurité de la population. La mise en œuvre d'une justice pénale de proximité doit permettre de renforcer la lutte contre les incivilités et la délinquance du quotidien, dans le cadre d'une coopération accrue entre services judiciaires, police nationale et police municipale. La lutte contre le fléau que constitue le trafic de stupéfiants va se poursuivre et s'amplifie en particulier avec la mise en œuvre de l'amende forfaitaire délictuelle.

Le renforcement global de la sécurité à Carpentras passe en outre par une action dépassant les seuls domaines de la police et de la justice. **A ce titre, la présente convention comporte des engagements mutuels de l'État, la COVE, et la Ville de Carpentras en matière de prévention de la délinquance, d'éducation et de politique de la ville.**

I. Sécurité

1.1 Les effectifs pluriannuels

État :

Au 1^{er} décembre 2022, 102 effectifs sont affectés au commissariat de Carpentras. Celui-ci est ouvert tous les jours de l'année, 24 h/24.

La problématique des quartiers sensibles a amené le commissariat à augmenter les effectifs du groupe de sécurité de proximité (GSP) à 10 fonctionnaires travaillant sur un cycle binaire, assurant ainsi leur présence 7 jours sur 7 de 9h00 à 20h00.

La DDSP met à la disposition des circonscriptions du Vaucluse la brigade d'intervention composée de 14 effectifs en qualité de renforts lors d'opérations anti-stupéfiants régulières ou lors d'événements particuliers.

Un poste de délégué cohésion police-population (DCPP) a été créé le 01/12/2021. Ce dernier est chargé d'animer la relation avec la population, les commerçants et les citoyens, et de coordonner les dispositifs de sécurité du quotidien et de participation citoyenne.

L'État s'engage sur le remplacement des fonctionnaires mutés, ayant fait valoir leurs droits à la retraite ou en fin de contrat pour les policiers adjoints, et sur le renforcement, pour les années à venir, des effectifs présents sur la circonscription de Carpentras-Monteux.

Ville de Carpentras :

51 agents territoriaux (dont 29 agents de police municipale, 13 ASVP et 2 opérateurs CSU) sont affectés au poste de police municipale et sont dédiés à la mission de sécurisation de la commune soit 8 % des effectifs municipaux.

Le poste de police municipale est ouvert le lundi de 6h00 à 01h00, du mardi au vendredi de 7h15 à 3h00, le samedi de 8h30 à 3h00 et le dimanche de 16h00 à 22h00. Il dispose d'une brigade de nuit et d'unités spécialisées notamment cynophile (avec un chien stup).

La Ville de Carpentras s'engage à :

- maintenir un haut niveau d'effectifs et de formation ;
- renforcer la mission « sécurité » en lien avec la Police nationale (Commissariat, DDSP) et la justice et l'animation du CLSPD ;
- maintenir un budget annuel dédié aux effectifs à un niveau exceptionnel ;
- **Recruter deux effectifs affectés à une brigade motorisée.**

1.2 La méthode d'emploi des policiers

État :

L'État s'engage à une présence et à une visibilité accrue des effectifs de la police nationale sur le terrain.

Tout d'abord, au sein du service de voie publique (SVP), le maintien d'un GSP à 10 effectifs est nécessaire pour assurer l'occupation du terrain dans le domaine de compétence qui l'occupe.

En outre, la sûreté urbaine, travaillant en régime hebdomadaire du lundi au vendredi, sur les horaires 08h30/12h00 et 14h00/18h30 vient compléter le dispositif. Le week-end, un officier de police judiciaire (OPJ) d'astreinte est rappelable en cas de nécessité.

En tant que de besoin, l'ensemble de ces effectifs est renforcé à la demande par les effectifs départementaux de la brigade d'intervention (BI), de la brigade motorisée (BM), de la brigade canine (BC), de la brigade d'appui et d'assistance judiciaire (BAAJ), des brigades anti-criminalité (BAC) jour ou nuit et du groupe de sécurité de proximité (GSP) soirée.

Enfin, dans le cadre de la convention de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat, renouvelée le 27 août 2021, les effectifs de la police nationale continueront à mener conjointement avec les effectifs de la police municipale une politique active de lutte contre la délinquance notamment dans les domaines :

- de la lutte contre l'usage et la revente de produits stupéfiants ;
- de la prévention des violences scolaires ;
- de la protection des centres commerciaux et des commerces de proximité ;
- de la lutte contre les pollutions et les nuisances sonores ;
- de la lutte contre les violences intra-familiales,

La poursuite de ce partenariat étroit entre les deux forces de sécurité participera à la sécurité et à la tranquillité de la population carpentrasienne.

Des opérations hebdomadaires sont organisées conjointement avec les renforts d'Avignon au sein des quartiers sensibles avec l'objectif de lutter contre le trafic de stupéfiants et d'afficher une présence permanente.

Ville de Carpentras:

En fonction des besoins, des enjeux ponctuels ou pérennes, la mairie de Carpentras s'engage, dans le cadre de la convention de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'État précitée, à prendre les dispositions nécessaires pour adapter la mobilisation de ses effectifs sur le terrain et en termes de plages horaires d'intervention.

Ainsi, dans le cadre de la sécurisation des QPV en lien avec la recrudescence de la délinquance liée au trafic de stupéfiants, la police municipale, en lien avec la police nationale, adapte ses moyens de surveillance et d'appui de la manière suivante :

- les équipages de la police municipale assurent une présence en statique sur les écoles et collèges proches des QPV (Collège Daudet, Lycée-collège Fabre, lycées Victor Hugo, François Raspail, collège et lycée Marie Pila) ;
- une présence d'un équipage en statique pour l'installation et le déroulé du marché les vendredis place des Tilleuls et une surveillance renforcée lors de la présence du service nettoyage à la fin du marché ;
- des patrouilles journalières assurées pour l'accompagnement des aides à domicile selon horaires définis par le CCAS ;

- une assistance ponctuelle du SAMU et des pompiers lors de leurs interventions dans les quartiers sensibles ;
- une présence systématique pour opérations ponctuelles de nettoyage du centre technique municipal ;
- un renfort de la police nationale si nécessaire (ouverture de feu, tirs...) pour la sécurisation du secteur et de la population, préservation des traces et indices ;
- une vigilance renforcée demandée aux opérateurs du CSU notamment sur l'ensemble des secteurs sensibles.

La mairie de Carpentras s'engage à mettre en place en 2022 une brigade motocycliste qui renforcera utilement les équipages lors d'opérations de sécurisation.

Ce dispositif déployé en raison d'un contexte de tension pourra être activé chaque fois que nécessaire et faire l'objet de nouvelles adaptations si besoin.

1.3 Les moyens matériels

État :

L'État s'engage à poursuivre les actions, initiées dès 2020, d'amélioration des conditions de travail des effectifs de la police nationale.

La circonscription de sécurité publique de Carpentras est implantée dans le centre-ville, 104 boulevard Albin Durand. Sur le plan immobilier, ce bâtiment, comportant 3 niveaux, bénéficiera d'un programme de travaux en 2022 visant la sécurisation de l'accueil, la mise en place d'un accès sécurisé pour les agents et l'amélioration des locaux dédiés à la garde à vue (aération, évacuations, création d'une zone de rétention).

Un local a été mis à la disposition de la police municipale au rez-de-chaussée du commissariat aux fins de rédaction des rapports de mise à disposition en octobre 2021.

Concernant le parc automobile, dans le cadre du Plan de relance, la circonscription de sécurité publique a été dotée d'un véhicule électrique banalisé RENAULT ZOÉ ainsi que d'un véhicule sérigraphié PEUGEOT 5008.

Ville de Carpentras:

Le poste de police municipale est installé 225 boulevard Alfred Rogier à la périphérie du centre ville de Carpentras.

La COVE

Dans le cadre de sa programmation annuelle du CISPD, la CoVe a déjà été amenée à proposer des actions de formation en direction des polices, municipale et nationale, du territoire.

Elle s'engage à reprogrammer, en fonction des besoins, des actions de formation ou de sensibilisation des personnels des police, en particulier dans le domaine des violences intrafamiliales.

1.4 La Sécurité du Quotidien

État :

L'État s'engage à maintenir les réunions des groupes de partenariats opérationnels (GPO) et à renforcer leur action. Co-animés par le référent sécurité du quotidien de la CSP Carpentras et la responsable de la police municipale, les GPO visent à résoudre des problématiques de sécurité du quotidien avec la volonté permanente d'associer partenaires et représentants de la population en fonction de la thématique à évoquer.

L'État s'engage, via le référent sécurité du quotidien, à maintenir des liens avec tous les acteurs de la vie locale, notamment le CCAS, les comités de quartier, le conseil-citoyen, les associations (en particulier, le Centre Social et Citoyen Lou Tricadou, qui a des accueils implantés sur le Pous du Plan et les Amandiers) et le délégué du Préfet.

L'État s'engage à maintenir une couverture de la voie publique, avec une attention toute particulière sur son occupation permanente, en partenariat étroit avec les effectifs de la police municipale. Il s'engage également à orienter quotidiennement cette présence sur le terrain vers des cibles particulières en matière de délinquance.

L'État s'engage enfin à organiser des contrôles orientés notamment vers les secteurs sensibles de la commune (Les Amandiers, le Pous du Plan, le bois de l'Ubac), les axes routiers et les zones commerciales en s'appuyant sur des réquisitions du Parquet en vue de contrôles d'identité, avec pour objectif la lutte contre les usages et la revente de produits stupéfiants, l'économie souterraine et l'insécurité routière et ce, toujours en partenariat étroit avec les effectifs de la police municipale.

L'État s'engage au maintien des services publics notamment dans les cités des Amandiers et du Pous-du-Plan avec l'aide des référents sûreté de la DDSP tant en matière de sécurisation des locaux qu'en matière de postures professionnelles et l'organisation d'une présence de proximité des patrouilles dynamiques de police. Il s'engage également à sécuriser, en tant que de besoin, les interventions médicales et paramédicales via un protocole d'accord avec les forces de l'ordre afin de maintenir l'accès aux soins de la population de ce quartier. Ce dispositif de convention de sécurité pourra être étendu à d'autres partenaires qui en font la demande (par ex : opérateurs téléphoniques).

Ville de Carpentras :

En application de la convention de coordination entre la police municipale de Carpentras et les forces de sécurité de l'État, la ville de Carpentras s'engage à œuvrer aux côtés de l'État sur les priorités suivantes au titre de la sécurité au quotidien :

- la lutte contre la petite et moyenne délinquance par une surveillance de la voie publique (action coordonnée entre la police municipale et la police nationale) ;
- la lutte contre les cambriolages (opérations OTV, patrouilles coordonnées, surveillance des commerces et de leurs abords) ;
- la lutte contre l'insécurité routière et contrôle des vitesses excessives ;
- la préservation de l'environnement et lutte contre les pollutions et les nuisances (brigade environnement et de proximité de la police municipale) ;
- la surveillance des lignes de bus du réseau de transport collectif Trans'Cove ;

- la surveillance et sécurité des abords des établissements scolaires (patrouilles policières et présence humaine avec un personnel municipal dédié placé sous l'autorité de la police municipale) ;
- le respect des arrêtés municipaux relatif aux horaires de fermeture des commerces de nuit et des débits de boissons, à l'interdiction de la vente et de la consommation de boissons alcoolisées à emporter sur l'espace public (21h – 6H), à l'interdiction de l'usage de la chicha et du narguilé sur l'espace public.

La ville de Carpentras s'engage, pour les manifestations revêtant une ampleur particulière nécessitant l'intervention des forces de sécurité, à réunir chaque mois ou aussi souvent que nécessaire, en associant services municipaux, police municipale, police nationale, centre de secours de Carpentras, une « commission de sécurisation des manifestations ». Cette commission constitue une organisation spécifique à la ville de Carpentras et se révèle particulièrement opérationnelle et efficace dans un souci de sécurisation optimale.

La ville de Carpentras participe au GPO dédié au Pous-du-Plan et aux Amandiers : un de ses représentants est présent ainsi qu'un représentant de la police municipale. La ville est force de proposition dans les problématiques qui y sont discutées.

La COVE

Dans le cadre du Contrat de ville et du CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance), la COVE finance des projets axés autour de la prévention de la délinquance et la sécurité. A ce titre, elle participe au GPO dédié aux cités des Amandiers et du Pous du Plan. Elle est force de proposition dans les problématiques qui y sont discutées.

La COVE, en qualité de gestionnaire du réseau de transport cofinance un poste de médiateur sur la ligne C de Trans 'Cove qui assure une liaison vers le collège Daudet et dont l'itinéraire passe par le quartier sensible du Pous du Plan. Ce médiateur est porté par le Centre Social et Citoyen Lou Tricadou dans le cadre d'une action intitulée « Médiateur transport » et financée par la ville de Carpentras, la CoVe et l'État, suite à de nombreuses incivilités sur cette ligne.

En lien avec le contrat de ville, la COVE copilote avec la ville les conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB qui constituent un levier pour inciter les bailleurs à mener des actions d'amélioration du cadre de vie, de la sécurité et de la tranquillité publique.

La COVE s'engage à :

- contribuer, via les appels à projets annuels CISPD et politique de la ville, au déploiement d'actions de proximité visant à prévenir la délinquance, occuper de manière positive l'espace public et maintenir voire renforcer l'offre de service à la population ;
- faciliter l'affectation de l'abattement de TFPB a des actions visant à améliorer la sécurité des habitants ;
- à entretenir les relations de coopération et d'information entre le centre social, la mairie et l'État.
- à faire perdurer le médiateur sur la ligne C du transport intercommunal.

1.5 La vidéo-protection

État :

La circonscription de sécurité publique de Carpentras dispose d'un écran au poste de police permettant l'accès à l'ensemble des caméras de la ville (140 caméras), sans contrôle sur ces dernières.

L'État a financé d'importants travaux au sein du centre d'information et de commandement (CIC) de la direction départementale de la sécurité publique sise Avignon afin que puissent y être reçues les images de vidéoprotection des communes de son ressort.

L'État s'engage également à mobiliser des crédits du fond interministériel de prévention de la délinquance, pour subventionner des projets d'installation, d'extension ou de modernisation de systèmes de vidéoprotection de la Ville de Carpentras. Il s'engage également à apporter aide et conseil pour la conception de ces projets via l'expertise des référents Sûreté de la DDSP.

Ville de Carpentras :

La Ville de Carpentras dispose actuellement de 140 caméras, de deux opérateurs CSU et d'une liaison de la vidéo-protection entre le CSU de la police municipale et le Commissariat de la police nationale.

La ville de Carpentras consacre un budget annuel de 160 000 euros pour l'entretien de son réseau de vidéo-protection. Elle s'engage à maintenir et à adapter ce budget en fonction des perspectives d'évolution de ce réseau qui sont les suivantes :

- le renforcement de la communication opérationnelle : dans le cas d'événements exceptionnels, présentant un enjeu de sécurité ou d'ordre public particulier, la ville permettra ponctuellement le déport du visionnage vers le CIC de la DDSP afin d'assister au mieux la police nationale ;
- l'amélioration du maillage des caméras au niveau des quartiers sensibles. Dès 2022 la commune envisage la pose de onze nouvelles caméras, à proximité du secteur Coubertin, Pous du Plan, d'une caméra place Saint Véran en centre-ville et de neuf caméras au rond-point de l'amitié pour surveiller les flux aux intersections de la route d'Avignon et des rocades sud-ouest et nord, soit 21 caméras supplémentaires, en fonction du soutien financier qui pourra être apporté dans le cadre du FIPD. L'effort en faveur de la vidéo-protection sera poursuivi sur la période 2022-2026, en fonction des contraintes financières et du soutien que pourra apporter l'État.

La ville de Carpentras s'engage à :

- installer des caméras fixe en sus des caméras à 360 ° lorsque le point surveillé le nécessite en coordination avec le commissariat de police ;
- rechercher des projets proposant des solutions pour l'installation de caméras discrètes dans les quartiers sensibles, avec la difficulté de leur destruction systématique.
- continuer à développer le réseau de caméras en coopération avec ses partenaires.

La COVE

La COVE met à disposition des parties de son réseau à la ville de Carpentras afin de faciliter l'installation de nouvelles caméras. Elle dispose de 15 caméras, 9 fixes et 6 dômes, sur le site du marché gare visant à prévenir les vols et les rodéos et d'une caméra à l'entrée de la déchetterie de Carpentras. La gestion de ces caméras est effectuée par la police municipale et les images sont disponibles au commissariat. La CoVE s'engage à maintenir cette mise à disposition autant que nécessaire.

1.6 L'accueil des nouveaux policiers et leurs conditions de vie

État :

L'État s'engage à développer un partenariat avec les différents bailleurs sociaux implantés sur la commune de Carpentras afin de faciliter l'accès au logement des effectifs de police nationale nouvellement affectés sur la circonscription.

Ville de Carpentras

La ville de Carpentras s'engage :

- en partenariat avec la COVE, à faciliter l'inscription dans les crèches et haltes-garderies intercommunales des enfants des policiers municipaux et nationaux ;
- en partenariat avec la COVE, à faciliter l'accès des policiers aux tarifs réduits dans les établissements et services publics communaux et intercommunaux.

La COVE

La COVE s'engage à accompagner les policiers et leurs familles dans l'ensemble des démarches d'installation sur le territoire en leur communiquant les informations utiles, notamment concernant l'inscription dans les différents modes de garde (crèches, assistantes maternelles, etc.) et l'offre culturelle proposée sur le territoire.

1.7 La lutte contre les stupéfiants

État :

Pour répondre à l'essor des affaires de stupéfiants sur le ressort de Carpentras, un groupe de lutte contre les stupéfiants a été créé, en 2021, au sein de la sûreté urbaine de la CSP Carpentras. Il est composé de trois (3) fonctionnaires spécialisés dans cette matière qui assurent la prise en charge de l'ensemble des procédures de produits stupéfiants traitées en flagrance et sur leurs affaires d'initiative.

En outre, ils disposent depuis janvier 2022 d'un matériel technique spécialisé dans la vidéo pour leurs surveillances. Le commissariat dispose également d'un correspondant PFAD, chargé de la prévention en matière de lutte contre les stupéfiants.

L'État s'engage :

- à maintenir le groupe de lutte contre les stupéfiants au sein de la Sûreté Urbaine ;
- à étudier le projet de renforcer l'équipe par un 4ème effectif en 2022 ;

- à la mise en œuvre hebdomadaire par le groupe de lutte contre les stupéfiants d'opérations coup de poing anti-stupéfiants dans les quartiers touchés par le trafic avec le soutien des effectifs départementaux de la brigade d'intervention (BI), de la brigade motorisée (BM), de la brigade canine (BC), de la brigade d'appui et d'assistance judiciaire (BAAJ), des brigades anti-criminalité (BAC) jour ou nuit et du groupe de sécurité de proximité (GSP) soirée ;
- à compléter le matériel technique spécialisé par l'acquisition d'une valise enregistreuse, d'une valise énergie lithium et des caméras-dôme ;
- poursuivre ses actions de prévention avec le référent PFAD.

La Ville de Carpentras :

En application de la convention de coordination entre la police municipale de Carpentras et les forces de sécurité de l'État, la ville de Carpentras s'engage à mettre à disposition des forces de sécurité son maître-chien et le chien de la police municipale dressé à la détection des produits stupéfiants dans le cadre des opérations de contrôle et de saisie.

Elle s'engage à organiser des opérations conjointes chaque semaine avec les équipes du commissariat (opérations stups avec chien stup PM, assistance dans le cadre d'enquêtes et recherche d'individus ou d'armes...).

La CoVe :

La CoVe, dans sa compétence liée à la prévention de la délinquance, s'engage à faire perdurer son partenariat avec les services de police via les instances dédiées (GPO).

Elle s'engage à poursuivre la mise en œuvre des actions de prévention et de soin dans le cadre de la politique de la ville, notamment au travers de son Atelier Santé Ville, et à soutenir via ses appels à projets annuels CISPD et contrat de ville les projets visant à prévenir les conduites à risque, notamment l'usage de stupéfiants, et à déconstruire les représentations, en particulier auprès des jeunes.

II. Justice

2.1. Justice pénale de proximité

État :

Au tribunal judiciaire de Carpentras, le parquet s'engage à poursuivre le développement déjà fortement engagé de la justice de proximité par :

- le maintien de la réactivité de la réponse pénale et de délais de convocation réduits pour les infractions du quotidien, donnant lieu soit à des poursuites rapides hors audience publique (CRPC, ordonnances pénales, AFD par PVe) ou à des alternatives aux poursuites devant les délégués du procureur
- la mobilisation du parquet et des délégués du procureur sur l'ensemble du spectre des alternatives aux poursuites pour les majeurs (rappels à l'ordre, compositions pénales, stages alternatifs en matière de violences conjugales, de toxicomanie et de sécurité routière) et pour les mineurs (réparations pénales, stages PJJ dans les domaines de la citoyenneté, de la sensibilisation aux dangers des stupéfiants ou de la circulation routière).
- La délocalisation en circuit court de l'ensemble des alternatives aux poursuites mises en oeuvre par les délégués du procureur à la Maison du Citoyen de Carpentras.
- L'extension des conventions aux fins de mise en oeuvre du rappel à l'ordre et de transaction par les maires.

Ville de Carpentras :

La ville de Carpentras et la COVE s'engagent, en partenariat avec le Conseil départemental d'accès au droit de Vaucluse, au bon fonctionnement du point justice ouvert dans des locaux municipaux depuis le 7 septembre 2021 et piloté par l'intercommunalité.

La ville de Carpentras, conformément à la convention qu'elle a signée avec le Parquet, s'engage à recourir le plus largement possible à la procédure de rappel à l'ordre notamment pour lutter contre les dégradations sur du mobilier public, les nuisances sonores et à l'environnement ou encore le non-respect du règlement dans le réseau de transport Trans'CoVe.

Cette procédure sera également mise en oeuvre pour les faits récurrents d'absentéisme scolaire afin de lutter contre le décrochage avec convocation des parents en présence de l'enfant (en lien avec les informations transmises par l'éducation nationale).

La ville de Carpentras s'engage à accueillir dans ses services des personnes faisant l'objet d'une mesure de travail d'intérêt général (TIG).

La CoVe

La Cove s'engage à poursuivre l'accueil dans ses services de personnes faisant l'objet d'une mesure de travail d'intérêt général (TIG).

2.2 Accueil des nouveaux agents et conditions de vie

Ville de Carpentras :

La ville de Carpentras, en partenariat avec la COVE (EPCI compétent) s'engage à faciliter l'inscription dans les crèches et haltes garderies intercommunales pour les enfants des personnels de justice.

La ville de Carpentras s'engage à faciliter l'accès des personnels de justice aux tarifs réduits dans les établissements et services publics communaux et intercommunaux, en partenariat avec la COVE.

2.3 Prise en charge des victimes de violences intrafamiliales et des violences faites aux femmes

État :

Au commissariat de Carpentras, l'État s'engage à poursuivre, comme dans tout le département, un accueil privilégié pour les victimes de violences intrafamiliales ou de violences conjugales et à maintenir, au sein de la sûreté urbaine, un enquêteur, officier de police judiciaire particulièrement en charge des investigations liées à cette thématique en sa qualité de référent.

Ville de Carpentras :

La ville de Carpentras et la COVE, favorisent la dynamique de réseau autour de la lutte contre les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes. En outre, elles réalisent, diffusent et mettent à jour, dans le cadre du dispositif d'urgence en faveur des victimes, un document pratique à destination des professionnels du Réseau Accueil de Carpentras.

La Ville de Carpentras et la COVE s'engagent à poursuivre leur soutien à l'Association de médiation et d'aide aux victimes (AMAV) et au Centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF) notamment dans le cadre du point justice et du contrat de ville.

La police municipale de Carpentras lors de ses interventions révélant des violences conjugales ou intrafamiliales renseigne les victimes sur le dispositif mis en œuvre par la police nationale et transmet les mains courantes établies à la police nationale.

La CoVe :

Via sa programmation CISPD, la CoVe soutient et développe de nombreuses actions visant à améliorer la prise en charge des victimes de violences intrafamiliales :

- Accueil départemental des violences faites aux femmes porté par l'association RHESO ;
- Soutien financier à l'AMAV dans le cadre de ses permanences d'accueil et d'aide aux victimes à Carpentras et dans les villages de la CoVe ;
- Soutien financier aux permanences de l'association CIDFF qui reçoit des femmes en situation de fragilité au point d'accès aux droits (PAD) à Carpentras ;

Par ailleurs, elle participe depuis sa création au financement du Pôle d'Accueil Médico-Judiciaire.

La CoVe s'engage à poursuivre ce soutien à la prise en charge des victimes de violences intrafamiliales au travers de ses appels à projets CISPD annuels.

III. Prévention de la délinquance

État :

Dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la délinquance, l'État s'engage à poursuivre la mise en œuvre, avec la Ville de Carpentras, de la convention communale de coopération et la coopération dans les différents thèmes concernés.

L'État s'engage à poursuivre ses actions à l'égard des établissements scolaires présents sur la commune de Carpentras.

Le référent scolaire, qui est également le référent sécurité du quotidien chargé de l'animation des GPO, est en contact permanent avec les directions des 18 établissements scolaires de la commune et des équipes pédagogiques. En fonction des demandes de chaque établissement scolaire, des interventions peuvent avoir lieu de manière individuelle (règlements de problèmes ou de conflits) ou collective pour prévenir tous risques liés aux violences scolaires et extra-scolaires, aux réseaux sociaux et ceux liés aux produits stupéfiants.

L'État s'engage à maintenir un accompagnement fort des jeunes (16-25 ans) en grande précarité, issus notamment des deux quartiers prioritaires de la ville de Carpentras, vers le chemin de la formation et de l'emploi, au moyen de la garantie jeune. Il s'agit d'un levier essentiel pour réinsérer et re-sociabiliser des mineurs sur une tranche extrêmement sensible de 16 à 18 ans et livrés à eux-mêmes dès l'adolescence.

L'État s'engage à mobiliser des crédits du fond interministériel de prévention de la délinquance pour subventionner des projets, portés par des associations locales, visant à prévenir la délinquance et s'adressant notamment aux jeunes.

Afin de lutter contre la délinquance, l'État s'engage à mettre en place et poursuivre les initiatives suivantes :

- la mise en œuvre d'action de rapprochement police-population à destination des jeunes des quartiers sensibles des quartiers sensibles comme l'opération « Raid Prox Aventure » ;
- un poste de délégué cohésion police-population (DCPP) a été créé le 01/12/2021. Ce dernier est chargé d'animer la relation avec la population, les commerçants et les citoyens, et de coordonner les dispositifs de sécurité du quotidien et de participation citoyenne. ;
- la poursuite de l'animation des GPO ;
- la promotion de la réserve civile ;
- la poursuite de l'accueil de stagiaires au sein du commissariat (3^e et autres).

Ville de Carpentras :

Dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la délinquance, la ville de Carpentras met en œuvre avec les forces de sécurité de l'État sa convention communale de coopération. Cette coopération concerne les axes suivants : lutte contre la petite et moyenne délinquance par une surveillance de la voie publique, la sécurité routière, la prévention et la sensibilisation au sein des établissements scolaires, la lutte contre la

toxicomanie, la prévention des violences scolaires par une surveillance aux abords des établissements, la lutte contre les cambriolages, la préservation de l'environnement, la lutte contre les pollutions et les nuisances.

Afin de lutter contre la délinquance, la ville s'engage à mettre en place et poursuivre les initiatives suivantes :

- entretenir avec la police nationale un partage d'informations en temps réel, quotidien et réciproque ;
- mettre en œuvre le pouvoir de transaction du Maire.

La CoVe :

La Cove dispose depuis 2005 d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance (CISPD) ainsi que d'un coordonnateur dédié aux 25 communes du territoire.

Cette instance, présidée par la présidente de la CoVe et coprésidée par Monsieur le Sous-Préfet et Monsieur le procureur permet d'échanger de ces questions sur l'ensemble du territoire de la CoVe (25 communes dont 24 en zone gendarmerie et Carpentras, ville centre en zone Police nationale). Les différents services de l'Etat (Education nationale, forces de police et de gendarmerie, services pénitentiaires), le secteur associatif et les 25 maires y siègent. La Région, le Département, les bailleurs sociaux sont également représentés.

A travers son CISPD, la CoVe impulse des actions de prévention sur l'ensemble du territoire et apporte son soutien financier et humain aux communes.

Le coordonnateur du CISPD participe aux instances spécifiques à la ville centre (GPO notamment).

Il fait également partie de l'équipe opérationnelle du contrat de ville et est référent du quartier des Amandiers, ce qui implique sa présence régulière dans les quartiers et une bonne connaissance de ces derniers (partenaires présents, habitants, projets etc).

Elle lance un appel à projet annuel dans le cadre de son CISPD pour le financement et la mise en place d'actions de prévention. Elle dispose d'une enveloppe annuelle qui permet le co-financement d'actions notamment aux côtés de l'Etat (Fond Interministériel pour la Prévention de la Délinquance). Les actions retenues sont en lien avec la stratégie de la CoVe 2021-2025 et ses axes prioritaires :

- Axe 1 : Agir en direction des mineurs exposés aux conduites à risque et prévenir dès le plus jeune âge le premier passage à l'acte en lien avec les familles
- Axe 2 : Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger
- Axe 3 : La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance
- Axe 4 : Les addictions : protéger dès le plus jeune âge et faciliter la prise en charge des publics usagers
- Axe 5 : Tranquillité publique

La CoVe s'engage à continuer la dynamique de son CISPD et à l'alimenter et l'orienter en fonction des besoins et des problématiques liés au territoire.

IV. Politique de la ville

État :

La Ville de Carpentras possède quatre quartiers prioritaires de la ville :

- Centre Ville
- Pous du Plan
- Amandiers-Eléphant
- Quintine – Villemarie – Bois de l'Ubac – Le Parc

L'État a conclu en 2015 un contrat de Ville avec l'intercommunalité (la CoVe), autour des quatre thématiques suivantes :

- La politique jeunesse et la politique de prévention
- L'insertion et la réussite scolaire, professionnelle et sociétale
- L'aide à la parentalité
- L'amélioration du cadre et de la qualité de vie

Dans le cadre du contrat de Ville de Carpentras porté par la CoVe, l'État s'engage à :

- poursuivre la forte implication des actions menées en matière de cohésion sociale, en particulier les actions tournées vers l'éducation et la parentalité. A ce titre, le territoire de Carpentras, dans le cadre du Contrat de ville porté par la CoVe, possède notamment un programme de réussite éducative, des contrats locaux d'accompagnement scolaire et de nombreuses actions pour accompagner les parents dans leur fonction éducative ;
- poursuivre les actions menées dans le domaine de la santé. Le contrat de ville a accompagné la création d'un Atelier Santé Ville qui facilite l'accès aux soins pour les habitants des QPV, en particulier les plus jeunes, en cohérence avec le contrat local de santé et le contrat local de santé mentale, sur les questions d'hygiène alimentaire, bucco-dentaire et de santé mentale ;
- confirmer le travail partenarial (dont Etat, collectivités, associations, bailleur social) dans le cadre des groupes de partenariat opérationnel ;
- confirmer l'implication des citoyens dans le contrat de ville grâce au conseil citoyen et aux collectifs cadre de vie du Pous du Plan et des Amandiers-Eléphant, porté la CS Lou Tricadou ;
- poursuivre les actions en matière de développement économique et d'accès aux droits et aux étrangers, notamment grâce à la plateforme linguistique du CS Lou Tricadou pour faciliter l'employabilité des personnes éloignées par la barrière de la langue, à l'Espace France Services de l'ESC Villemarie, au Point d'accès aux droits de la Ville de Carpentras et au Point d'Accès aux Droits et à l'Egalité porté par le CSC Lou Tricadou. Le contrat de ville favorise également l'entrepreneuriat grâce aux associations RILE et ADIE pour insérer les demandeurs d'emploi des QPV dans des emplois déjà existants ou pour les accompagner dans la création d'entreprises.

La CoVe :

La CoVe exerce la compétence Politique de la ville depuis 2015. A ce titre, elle anime le réseau des acteurs et coordonne les actions qui concernent les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Via les appels à projets annuels du contrat de ville, elle actualise la connaissance des territoires, fixe, avec l'ensemble des partenaires, les priorités d'intervention, suscite l'émergence de projets adaptés susceptibles d'y contribuer et accompagne, financièrement et techniquement, leur mise en œuvre.

Elle assure une présence très régulière dans les quartiers prioritaires, auprès des habitants et des acteurs locaux, permettant le recueil d'informations sur la vie des quartiers et leur actualité et le maintien des services à la population.

La CoVe s'engage à poursuivre l'ensemble de ces missions au profit des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

Elle s'engage notamment à :

- continuer à assurer une présence de proximité régulière permettant une actualisation en temps réel de la connaissance des quartiers et de ce qui s'y passe ;
- participer aux GPO ;
- relayer via ses appels à projets annuels contrat de ville les priorités définies conjointement avec la ville, l'Etat et la police nationale en matière de sécurité et de tranquillité publique ;
- contribuer au maintien voire au renforcement des services à la population sur ces quartiers, notamment en facilitant l'occupation positive des espaces publics.

V. Éducation - Civisme

État :

En matière de partage de l'information, l'État s'engage à renforcer sa présence dans les différents comités de prévention et de lutte contre la délinquance pour analyse, repérage et recherche de solutions adaptées.

L'État s'engage également à partager avec la ville de Carpentras les incidents et faits graves signalés par les directeurs d'écoles et les chefs d'établissement qui concernent le domaine de compétence de la ville de Carpentras.

En matière de formation, l'État s'engage à créer des modules communs à la gestion de crise entre ses personnels, ceux de la ville de Carpentras et les forces de sécurité. Seront également mises en œuvres des actions de formation et de sensibilisation en établissements scolaires, afin de former les jeunes aux usages du numérique, de lutter contre les faux discours, de prévenir les violences sexistes et sexuelles et les comportements addictifs, et de lutter contre tout phénomène d'atteinte au respect des valeurs de la République.

L'État s'engage à accompagner les directeurs d'école, les IEN CCPD et les chefs d'établissement du 2nd degré à la réalisation de leurs exercices PPPMS « attentat – intrusion » et du diagnostic de sécurité, grâce au soutien des référents académiques et départementaux de sécurité ainsi que des correspondants éducation des forces de sécurité.

Le rôle et les missions des assistants de prévention et de sécurité en écoles et établissements scolaires seront renforcés.

Un partenariat sera recherché entre les services de l'État, les collectivités territoriales et le milieu associatif pour proposer des solutions alternatives à l'exclusion temporaire des établissements en favorisant les mesures de responsabilisation.

L'État s'engage à mobiliser des crédits du fond interministériel de prévention de la délinquance pour subventionner des projets de travaux de sécurisation des établissements scolaires de la Ville de Carpentras. Il s'engage également à apporter aide et conseil pour la conception de ces projets de travaux via l'expertise des référents Sûreté de la DDSP.

Ville de Carpentras :

L'accompagnement scolaire et le renforcement des actions éducatives figurent au premier rang des actions municipales et intercommunales du contrat de ville piloté par l'agglomération.

La Ville de Carpentras est engagée dans un plan pluriannuel d'investissement conséquent en équipements numériques et informatiques dans les écoles de la ville pour favoriser la continuité scolaire et l'amélioration des conditions d'apprentissage.

La Ville de Carpentras s'engage dans la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaires en faisant usage d'un rappel à l'ordre des parents en présence de l'enfant. Un projet de convention avec la CAF relative au partage de données pour lutter contre l'évitement scolaire sera étudié.

La CoVe :

La CoVe exerce la compétence Politique de la ville depuis 2015. A ce titre, elle anime le réseau des acteurs et coordonne les actions qui concernent les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Via les appels à projets annuels du contrat de ville, elle actualise la connaissance des territoires, fixe, avec l'ensemble des partenaires, les priorités d'intervention, suscite l'émergence de projets adaptés susceptibles d'y contribuer et accompagne, financièrement et techniquement, leur mise en œuvre.

Elle assure une présence très régulière dans les quartiers prioritaires, auprès des habitants et des acteurs locaux, permettant le recueil d'informations sur la vie des quartiers et leur actualité et le maintien des services à la population.

La CoVe s'engage à poursuivre l'ensemble de ces missions au profit des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

Elle s'engage notamment à :

- continuer à assurer une présence de proximité régulière permettant une actualisation en temps réel de la connaissance des quartiers et de ce qui s'y passe ;
- participer aux GPO ;
- relayer via ses appels à projets annuels contrat de ville les priorités définies conjointement avec la ville, l'Etat et la police nationale en matière de sécurité et de tranquillité publique ;
- contribuer au maintien voire au renforcement des services à la population sur ces quartiers, notamment en facilitant l'occupation positive des espaces publics.

VI. Lutte contre la radicalisation et le séparatisme

État :

L'État s'engage à renforcer le travail de partage de l'information sur les questions de radicalisation dans le cadre de la charte de confidentialité tripartite signée en 2020.

L'État mènera des actions de formation à la prévention de la radicalisation à destination des agents municipaux.

L'État s'engage à mobiliser des crédits du fond interministériel de prévention de la délinquance pour subventionner des projets, portés par des associations locales, visant à expliquer, prévenir et lutter contre le phénomène de radicalisation.

Ville de Carpentras :

Depuis 2020, la Ville de Carpentras est signataire, avec l'État et le Parquet, d'une charte de confidentialité pour l'échange d'informations dans le cadre des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance en matière de prévention de la radicalisation violente.

La Ville s'engage à participer aux travaux de la cellule départementale d'échanges sur la radicalisation, à s'inscrire dans les actions de formation proposées par l'Etat à destination de ses agents.

La ville s'engage à poursuivre la mise en œuvre, dans chaque école, d'exercices annuels de sécurité (dont un exercice attentat intrusion) initiés par l'Etat.

Elle s'engage également à poursuivre le travail de prévention, notamment par des équipements matériels et la réitération des postures réflexe, avec le référent sécurité de la DDSP.

La CoVe :

La CoVe a créé en 2018 un Groupe de Sensibilisation et de Formation à la Prévention de la Radicalisation (GSFR). Cette instance travaille à l'échelle intercommunale et propose notamment des formations en intra (services de la CoVe et services des communes membres) sur le thème de la laïcité afin d'outiller les agents en situation d'accueil.

La CoVe s'engage à poursuivre cette dynamique.

VII. Lutte contre les violences faites aux femmes

État :

L'État s'engage à poursuivre ses efforts dans l'amélioration des conditions d'accueil des victimes, à continuer à recourir aux différents outils mis à disposition des fonctionnaires de police dans le cadre du Grenelle des violences faites aux femmes (grilles d'évaluation, trame de plainte, remise de documentation aux victimes) et à réduire les délais de traitement de ce contentieux.

L'État s'engage à mobiliser des crédits du fonds interministériel de prévention de la délinquance pour subventionner des projets, portés par des associations locales, sur les thématiques des violences conjugales, des violences faites aux femmes, des violences intra-familiales tant sur le volet « victimes » qu' « auteurs ».

La CoVe :

Via sa programmation CISPD et en complément des actions de soutien à la prise en charge des victimes de violences intrafamiliales, la CoVe soutient et développe de nombreuses actions en matière de prévention des violences faites aux femmes :

- Formations à l'attention des élus, des policiers municipaux et des personnels en situation d'accueil du public sur la problématique de violences intra-familiales ;
- Soutien financier aux permanences de l'association CIDFF qui reçoit des femmes en situation de fragilité au point d'accès aux droits (PAD) à Carpentras ;
- Financement en 2021 de l'action "étuis de baguettes de pain" en partenariat avec la Maison de Confiance et de Protection des Familles de Carpentras ;
- Démarrage et déploiement en 2022 de l'action "relais ruraux" dans une dizaine de communes de la CoVe, afin de favoriser le repérage des personnes victimes.

Par ailleurs, elle soutient également des actions de prévention de la récidive auprès des auteurs de violences conjugales en lien avec les associations RHESO, AMAV et le parquet de Carpentras.

La CoVe s'engage à maintenir son soutien aux actions de lutte contre les violences faites aux femmes.

La préfète de Vaucluse

Le maire de Carpentras

La Présidente de la Communauté
d'Agglomération Ventoux
Comtat Venaissin

Violaine DEMARET

Serge ANDRIEU

Jacqueline BOUYAC

La procureure près le Tribunal Judiciaire
de Carpentras

La Directrice Académique des
Services de l'Education Nationale

Hélène MOURGES

Claudie FRANCOIS GALLIN